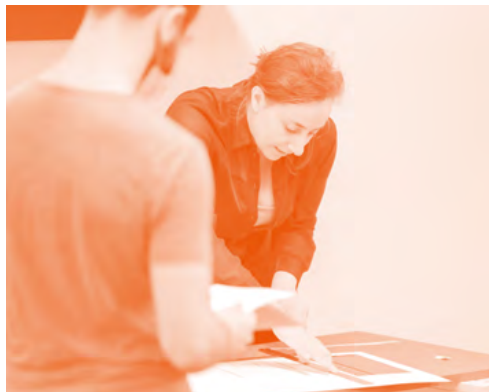




Informations pratiques	4
L'infrastructure ÉSAL arts plastiques Metz	6
Plan de l'établissement	8
Ressources pédagogiques	12
Vie étudiante et engagement des étudiants dans l'école	18
Vivre ensemble et règles éthiques	22

Préparation des diplômes DNSEP 2020
© Romain Gamba



Informations pratiques

École Supérieure d'Art de Lorraine — Metz/Épinal

1, rue de la Citadelle

57000 Metz

+33 (0)3 87 39 61 30

✉ metz@esalorraine.fr

Direction

Nathalie Filser

Administration générale

Gilles Balligand

Site Internet

🚩 esalorraine.fr

Newsletter

Actualités de l'ÉSAL et de ses diplômés. Inscription sur le site internet.

Réseaux sociaux

 École Supérieure d'Art de Lorraine • Pôle arts plastiques

 École Supérieure d'Art de Lorraine • Pôle musique et danse

 École supérieure d'art de Lorraine

 ÉSAL

 ÉSAL

Les horaires d'ouverture

L'ÉSAL est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20h30. Elle peut être exceptionnellement accessible en dehors des heures d'ouverture (préparation des évaluations, des diplômes, accrochages) avec un accord préalable et écrit de la direction. Hormis les événements ouverts au public (conférences dans l'amphithéâtre et expositions dans la galerie de l'Esplanade), l'accès de l'école est interdit à toute personne étrangère.

Le stationnement

La cour de l'école ne peut accueillir les voitures des étudiants. Le parking souterrain de l'Esplanade (payant) est l'espace de stationnement le plus proche de l'école (sortie piétonne: Beaux-arts). Le garage à vélo dans la cours est ouvert aux étudiants.

Contacts du pôle pédagogique

Études et relations internationales

Ève Demange

✉ edemange@esalorraine.fr

Scolarité

Marion Sztor

✉ msztor@esalorraine.fr

Médiathèque

Pauline Speyer

✉ pspeyer@esalorraine.fr

Contacter un enseignant

✉ pnom@esalorraine.fr

Contacts administratifs et techniques

Accueil et inscription aux ateliers de pratique artistique

Valérie Mathieu

✉ vmathieu@esalorraine.fr

Patrimoine – ateliers – logistique

Daniel Collot

✉ dcollot@esalorraine.fr

Informatique, réseau pédagogique et prêt du matériel

Patrick Ricordeau

✉ pricordeau@esalorraine.fr

Atelier bois et métal et conseiller de prévention

Gaëtan Leclerc

✉ gleclerc@esalorraine.fr

Communication:

Juliette Férard

✉ communication@esalorraine.fr

Budget, finances

Billal Mebarki

✉ bmebarki@esalorraine.fr

Finances, CVEC, aide au diplôme

Lysiane Bernier

✉ lbernier@esalorraine.fr

L'infrastructure ÉSAL arts plastiques Metz

L'École Supérieure d'Art de Lorraine à Metz, ouverte en 1950, fait partie du réseau des 44 écoles supérieures d'art publiques. Située au pied de l'antique église Saint Pierre aux Nonnains, voisine du complexe de l'Arsenal dédié au spectacle vivant, aux musiques du monde et à la danse contemporaine, l'école profite d'une situation exceptionnelle en centre-ville. À mi-chemin entre le quartier impérial où se situe le Centre Pompidou-Metz et la colline Sainte-Croix qui accueille le FRAC Lorraine et les musées d'art et d'histoire de Metz Métropole, elle est aussi un acteur culturel dans une cité et une agglomération qui ont fait le choix des arts et de la culture comme projet métropolitain. Le territoire de la Grande Région lui confère un statut particulier d'ouverture privilégiée vers un espace transfrontalier.

Dans ce contexte territorial fertile, l'école développe des partenariats actifs et stimulants avec des acteurs de l'art contemporain et de la culture : le FRAC Lorraine, le centre d'art la Synagogue de Delme, la galerie Octave Cowbell, la Conserverie, le Musée de La Cour d'Or, la Cité musicale – Metz, le Vent des Forêts et Le Signe, centre national de graphisme à Chaumont, entre autres Partenaires Particuliers de l'école.

L'ÉSAL bénéficie d'une relation privilégiée avec le Centre Pompidou-Metz, un équipement d'exception dédié à l'art moderne et contemporain de niveau international. Cette relation a une incidence directe et féconde sur le projet de l'école en tant qu'espace pédagogique et lieu de création et de diffusion. Des collaborations nombreuses permettent aux étudiants de travailler avec les artistes, les régisseurs, les commissaires et d'autres professionnels de l'art.

Se déployant sur un espace de 3 000 m², le site de Metz se structure à partir d'ateliers, de laboratoires et de centres de recherche, de ressources dans le domaine du multimédia, de l'interactivité, de la spatialisation, de la photographie et des médias traditionnels. Outre l'auditorium, l'école dispose de nombreux équipements essentiels aux écoles supérieures d'art.

La galerie de l'ÉSAL est un espace ouvert sur la ville de plus de 300 m² intimement lié à la pédagogie qui s'ouvre régulièrement au public lors d'expositions d'étudiants ou en fin de workshops pour un partage du processus de création.

L'école confirme son ouverture par une offre de cours publics dans la semaine et d'un stage de pratique artistique réservé aux jeunes. L'ÉSAL s'ouvre à d'autres territoires quand ils partagent ses préoccupations liées à la recherche et à la diffusion. Actrice auprès des grandes écoles de Metz (Supélec, ENIM, ESITC, ICN, ENSAM, Georgia Tech, l'Enseignement Supérieur et la Recherche Metz Métropole et CG57), l'ÉSAL engage des échanges avec ses homologues d'écoles d'ingénieurs sur les questions de la vie étudiante, des relations avec l'université, notamment.

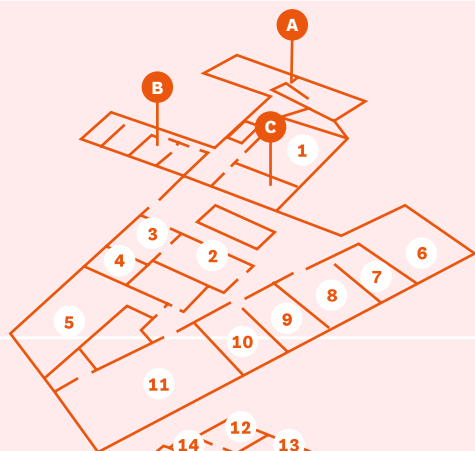
Dans le cadre d'un apport pédagogique établi à l'avance, l'école développe des partenariats et des mécénats avec des entreprises du territoire, comme l'UEM, Mirabelle TV, l'entreprise DeBuyer et la Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne Court-Circuit.

Le réseau des écoles supérieures d'art du Grand Est est dynamique à travers des collaborations récurrentes et actives comme le Bureau du Dessin, la Biennale de Photographie de Mulhouse ou le workshop de design transfrontalier. Au niveau régional, l'ÉSAL est membre de la Conférence des Grandes Écoles. Au niveau national, elle adhère et contribue aux actions de l'ANdÉA, l'Association Nationale des Écoles supérieures d'Art.

Plan de l'établissement

*médiathèque, scolarité, relations internationales

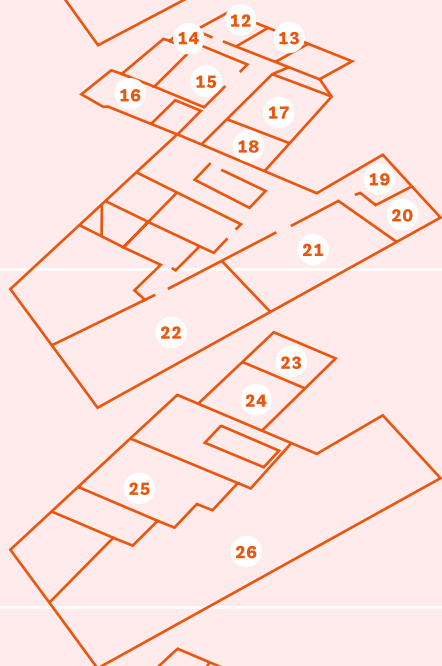
+2



- 1 Salle Art
- 2 Salle des enseignants
- 3 Salle Humanités
- 4 Studio prise de son
- 5 Atelier Transmedia
- 6 Salle Dessin
- 7 Informatique et logistique

- 8 LabVIES
- 9 Atelier design graphique et éditorial
- 10 Atelier vidéo
- 11 Plateau de prise de vue
- A Pôle pédagogique*
- B Administration
- C Direction

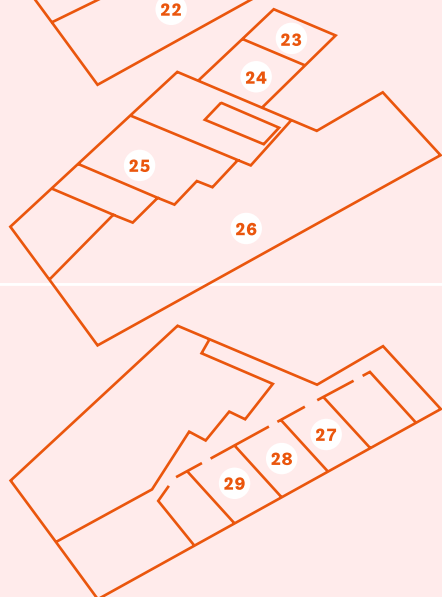
+1



- 12 Atelier Cinéma
- 13 Atelier de Recherche Sonore
- 14 Atelier modelage
- 15 Atelier A3 & A4
- 16 Atelier gravure
- 17 Atelier A5
- 18 Atelier photo

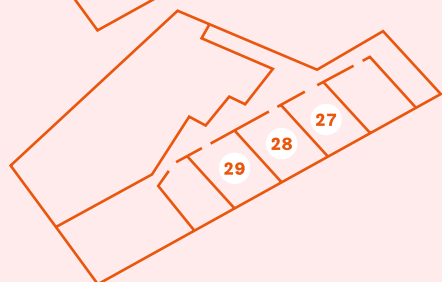
- 19 Édition - impression
- 20 Édition - conception
- 21 Atelier A2
- 22 Atelier A1

0



- 23 Atelier métal
- 24 Atelier bois
- 25 Auditorium
- 26 Galerie de l'esplanade

-1



- 27 Studio photo
- 28 Studio animation
- 29 Fab Lab

**Le chantier ÉSAL – À – VENIR
en cours ! L'école entreprend
les travaux afin de valoriser
les espaces de travail des
étudiants. Le dossier du projet
est en libre accès au niveau de
l'accueil.**

Bâtiment de l'ÉSAL
arts plastiques - site de Metz
© OH DANCY Photographer



Ressources pédagogiques

Médiathèque

La médiathèque de l'ÉSAL à Metz est à appréhender comme un outil pédagogique à destination des étudiants, des enseignants, mais également comme un centre de ressources publique accessible aux usagers extérieurs à l'établissement.

Ses collections, physiques et numériques, sont spécialisées dans les domaines :

- de l'histoire et de la théorie des Beaux-arts
- des arts décoratifs
- des sciences humaines et sociales
- du design
- de l'illustration
- de la photographie
- du cinéma d'auteur et documentaire
- des arts du spectacle
- de la musique et du son.

Des fonds spécifiques, à l'instar du fonds technique, du fonds de design éditorial, du fonds mémoire et du fonds professionnel, enrichissent une offre documentaire adaptée aux enseignements dispensés à l'école et aux centres d'intérêt de nos étudiants.

Des abonnements à des périodiques dédiés à l'art, à la philosophie et à l'actualité internationale complètent nos collections.

Des brèves sont régulièrement diffusées aux usagers pour les tenir informés de l'actualité de la médiathèque. Les étudiants et les enseignants participent à l'enrichissement des fonds en proposant des acquisitions d'ouvrages ou de contenus multimédia.

La médiathèque de l'ÉSAL à Metz collabore depuis de nombreuses années avec des partenaires culturels sur le territoire et au niveau national. Ainsi, elle fait partie du réseau des Bibliothèques-Médiathèques de Metz, tout comme le Fonds Régional d'Art Contemporain de Lorraine et le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné – Metz Métropole.

À l'échelle nationale, la médiathèque est membre de l'association Bibliothèques d'Écoles d'Art en Réseau (BEAR) et participe activement à son groupe de travail dédié aux politiques documentaires.

Enfin, la médiathèque conserve et propose à la consultation les mémoires des étudiants diplômés. Aboutissements protéiformes d'un cycle d'étude, ils témoignent de la richesse théorique et plastique pratiquée à l'école.

Ressources

Site Internet des Bibliothèques-Médiathèques de Metz et son catalogue mutualisé des collections:

➤ bm.metz.fr

Site Internet de l'association BEAR et accès à la Base Spécialisée en Art et Design (BSAD) :

➤ bsad.eu/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=23

Horaires

du lun. au mar. : 9h15–12h30 / 13h15–18h ;
du jeu. au ven. : 9h15–12h30 / 13h15–17h30.

Contact

Pauline Speyer

✉ pspeyer@esalorraine.fr

Galerie de l'Esplanade

Vitrine ouverte sur la ville sur plus de 300 m², la galerie de l'Esplanade est intimement accordée à la pédagogie de l'ÉSAL.

Ses fonctions sont quadruples :

- Permettre aux étudiants travaillant sur tous les registres de la spatialisation de tester des dispositifs d'accrochage et de monstration,
- Accueillir la soutenance des DNA et des DNSEP. L'exposition des diplômes DNSEP s'y déroule tous les ans à la fin juin et fait l'objet d'un catalogue depuis 2008,
- Présenter des artistes dans le contexte de programmes pédagogiques ou de recherche mis en place par les enseignants et dont les étudiants sont les premiers bénéficiaires (ateliers, workshops, séminaires, conférences),
- Soutenir le projet professionnel des diplômés récents de l'ÉSAL en mettant en visibilité un travail émergent par une exposition importante et un catalogue.

Ateliers techniques (bois et métal)

L'accès aux ateliers techniques est réservé exclusivement aux étudiants dûment inscrits, aux stagiaires sous convention de stage, aux usagers et stagiaires des ateliers de pratique amateur encadrés, au personnel de l'établissement, ainsi qu'aux personnes dûment autorisées par la direction de chaque site. En cas de dommages affectant des personnes non autorisées à circuler dans les sites, la responsabilité de l'établissement ne saurait être invoquée.

L'usage des ateliers est réservé à la réalisation de travaux entrant dans le cadre du cursus ou des ateliers de pratique artistique et suivi par un enseignant, sauf autorisation spéciale et expresse. L'utilisation des locaux à des fins privées n'est pas autorisée. Les horaires d'ouverture sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Les étudiants, stagiaires et usagers des ateliers de pratique amateur doivent respecter les règles élémentaires de chaque atelier. La tenue vestimentaire doit être adaptée et les accessoires de sécurité portés. Après utilisation des machines et du matériel, les utilisateurs doivent nettoyer et ranger l'outillage et les espaces de travail.

Contact

Gaëtan Leclerc

✉ gleclerc@esalorraine.fr

Prêt de matériel

Le prêt de matériel ou de documents appartenant à l'ÉSAL est à l'accord préalable du personnel habilité. Le matériel prêté est la garde personnelle de l'emprunteur, de la date de prêt jusqu'à la restitution en mains propres. Il lui appartient de vérifier auprès de son assureur la couverture des risques de détérioration, de perte ou de vol du matériel. En cas de non restitution ou de détérioration, l'emprunteur est tenu de payer les frais de réparations des dommages ou de remplacer le matériel prêté par un matériel identique ou équivalent (après validation par le gestionnaire du parc matériel) si le matériel n'est pas réparable, volé ou perdu. À défaut de paiement des frais de réparation ou de remplacement, et après une lettre de relance restée sans effet, l'ÉSAL est autorisée à faire réparer ou à commander un matériel identique ou équivalent et à émettre, à l'adresse de l'emprunteur, un titre de recette exécutoire du montant des frais occasionnés pour la réparation ou le remplacement du matériel. Ceci concerne également la « boîte à outils » distribuée aux étudiants de 1^{re} année.

Contact

Patrick Ricordeau

✉ pricordeau@esalorraine.fr

Reprographies

L'ÉSAL met à disposition des étudiants des moyens de reproduction et d'impression. Tous les étudiants bénéficient d'un compte reprographie/impression crédité à chaque début d'année universitaire de 100 copies recto A4 (sans restriction quant au mode colorimétrique d'impression). Ils peuvent ensuite recharger leur compte en contrepartie d'une participation financière dont le montant est fixé par délibération du conseil d'administration de l'EPCC. Il est rappelé que, d'une façon générale, la photocopie d'un ouvrage édité est interdite.

Contact

Patrick Ricordeau

✉ pricordeau@esalorraine.fr

TAÏGA, la plateforme de scolarité et d'échanges pédagogiques

L'ÉSAL a fait l'acquisition de la plateforme TAÏGA afin de faciliter et d'optimiser certains échanges pédagogiques. Il sera demandé aux étudiants de se connecter à cette plateforme au minimum une fois par jour afin de se tenir au courant des informations transmises par l'ÉSAL. Pour résumer, voici la liste des fonctionnalités de cet outil au service des étudiants :

- imprimer le certificat de scolarité, attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale des étudiants, quittance de paiement des frais d'inscription, fiche de réinscription pour l'année suivante;
- consulter les fiches descriptives de tous les cours enseignés à l'ÉSAL et les fichiers à destination des étudiants déposés par l'administration sur le logiciel TAÏGA ;
- visualiser et imprimer le relevé de notes par année scolaire, par année de cursus, par semestre et par cycle ;
- voir la liste des entreprises ayant eu des stagiaires les deux dernières années ;
- visualiser le calendrier quotidien et son calendrier par semestre ;

- écrire aux enseignants ;
- se tenir informé sur : absences des enseignants, offres de stage, appels à projets, concours et autres propositions extérieures.

Nouveaux outils numériques au service de la pédagogie

L'ÉSAL a fait l'acquisition en 2021 d'une licence Microsoft office 365 bénéficiant aux équipes administratives, pédagogiques et aux étudiants. Les étudiants auront droit à :

- Une adresse esalorraine.fr de 100 Go ;
- La suite bureautique Office 365 ;
- Un espace de stockage de 1 To ;
- Un outil de visioconférence et de collaboration, Teams.

Un accompagnement pour l'utilisation de ces outils sera proposé dans l'année.



Heidenkirche,
résidence de
création dans
le paysage
© François Génot
juin 2021



**ÉSALÀBLIIDA, une collaboration
pour la professionnalisation
des étudiants qui va s'intensifier:**
— **présentation de BLIIDA,**
des espaces de travail et des
dispositifs proposés aux artistes
— **formations à l'outillage**
numérique — **résidences des**
jeunes diplômés

Vie étudiante et engagement des étudiants dans l'école

Rôle et engagements du délégué étudiant

Les délégués et leurs suppléants ont un rôle majeur dans le fonctionnement de l'école. Ce sont les interlocuteurs de la direction, des équipes administratives, des enseignants et des étudiants. Ils sont actifs dans le dialogue avec les étudiants qu'ils représentent et transmettent les sujets concertés et préparés collectivement. Ils sont informés et informent directement leurs interlocuteurs. Ils contribuent en amont et au sein des instances au projet de l'établissement.

Plus d'informations

➤ esalorraine.fr/metz/vie-etudiante

CVEC, Contribution de Vie Étudiante et de Campus

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation). Quatre types d'étudiants sont exonérés du paiement de cette contribution :

- Les boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Afin de décider des affectations de cette contribution, une commission – composée des directions de site, des référents CVEC au sein de l'établissement, d'étudiants et de personnalités invitées – est créée. Son rôle est de faire des propositions et de rendre un avis consultatif sur les actions envisagées. Le CA de l'ÉSAL délibère sur les actions envisagées.

Plus d'informations

➤ cvec.etudiant.gouv.fr

Contact

Lysiane Bernier

✉ lbernier@esalorraine.fr

Évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants

Le dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants est conçu comme un moyen d'impliquer les étudiants dans la construction du projet de l'école et de les inviter à une réflexion sur les moyens techniques alloués à la formation aussi bien que sur la construction de leur projet professionnel dans lequel l'école les accompagne. Cette évaluation est envoyée tous les ans.

Association et communautés étudiantes

Les étudiants du site de Metz ont créé l'association La Trame. Elle a pour objectif d'ouvrir culturellement, artistiquement et professionnellement la ville de Metz aux étudiants dans le domaine de l'art, par l'organisation de divers événements (partenariat avec des galeries ou soirées de financement, par exemple). Elle développe également une vie étudiante sociale, festive et en mouvement.

Contact

✉ latrame.association.metz@gmail.com

Un groupe Facebook des étudiants est également en service : échanges de bons procédés, recherche de logements, échanges de matériel et de services.

➤ facebook.com/groups/esaletudiant

Action sociale et santé étudiante

Le CROUS, un interlocuteur à privilégier

Le CROUS est un interlocuteur incontournable pour les étudiants en ce qui concerne les bourses et aides financières, les moyens de restauration, le logement, l'accès à la culture et les jobs étudiants.

➤ etudiant.gouv.fr/fr

Assistance sociale du CROUS

Les assistantes de Service Social vous accueillent et vous écoutent quelles que soient vos difficultés, en respectant la confidentialité et le secret professionnel afin de vous aider à trouver votre équilibre personnel. Elles sont à la disposition de tous les étudiants de Lorraine. Elles vous aident pour : relations personnelles et familiales compliquées / difficiles à vivre ; difficultés financières ponctuelles ou pérennes ; démarches administratives ; questions sur le logement ; problèmes de santé, mal-être, accès aux soins, aménagement handicap ; démarches administratives ; évaluations sociales en liaison

avec les services administratifs du Crous, de l'Universités et autres organismes (Agoraé, département...) ; rencontres collectives, notamment pour les étudiants internationaux.

Contact

✉ social@crous-lorraine.fr

Fédération Médico-Sociale (FMS) à l'ÉSAL

Depuis janvier 2020, l'ÉSAL a mis en place une convention avec la Fédération Médico-Sociale d'Epinal via le budget de la CVEC. Cette convention permet aux étudiants qui en ressentent le besoin d'être écoutés, d'avoir des clés pour désamorcer des situations difficiles, d'être orientés vers des interlocuteurs compétents dans le champ médico-social et de les accompagner dans la constitution de dossiers en relation avec le CROUS. Les entretiens s'effectuent dans la stricte confidentialité.

Les étudiants de l'ÉSAL peuvent prendre RDV avec Mme Lentreten par mail ou par téléphone (sms y compris), afin d'obtenir un RDV via Zoom ou lors de ses permanences à l'école le dernier jeudi de chaque mois de 12h à 14h (salle Pommier du Japon).

Contact

Mme Lentreten

✉ i.lentreten@f-ms.fr
07.78.64.48.21

Appui psychologique et autres accompagnements sur le territoire

Dispositifs d'appuis psychologiques pour les étudiants

📄 esalorraine.fr/metz/wp-content/uploads/2014/06/SPE10.03.2021-aide-Universit -Sant -Psy-Etudiants-Copie.pdf

Association CRIBIJ (information, accueil et documentation pour les jeunes) :

1, rue du Co tlosquet, 57000 Metz

03 87 69 04 50

✉ metz@cribij.fr

Centre Pierre Janet   Metz (soutien psychologique) :

📄 centrepierrejanet.univ-lorraine.fr/resso

PSYCOM : accompagnements et entraide, dont la sant  mentale et les troubles psychiques et addictifs

✉ contact@psycom.org

📄 psycom.org

Bureau d'aide psychologique pour  tudiants   Metz

✉ bape@pep57.org

Comit  Mosellan De Sauvegarde De L'enfance De L'adolescence Et Des Adultes : consultation prise en charge par les organismes de s curit  sociale   100% :
26 rue Wad Billy, 57000 Metz
03 87 74 41 58

Fil sant  des jeunes :

3224 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ou 01 44 93 30 74

📄 filsantejeunes.com

Application Stopblues

Vid os YouTube Psylab

📄 youtube.com/lepsytab

Contact

Lysiane Bernier

✉ lbernier@esalorraine.fr

Aide alimentaire, d'hygi ne et financi re du CROUS

Toute demande d'aide au CROUS doit  tre pr c d e d'une fiche de renseignement  tablie par l' cole   t l charger et remplir

📄 esalorraine.fr (vie  tudiante)

📄 esalorraine.fr/metz/wp-content/uploads/2014/06/FICHE-renseignmt-dem-AIDE-SERVICE-SOCIAL-Copie.pdf

Contact

Lysiane Bernier

✉ lbernier@esalorraine.fr

Logement & restauration

Les  tudiants ont acc s aux restaurants universitaires et des possibilit s d'h bergement sont envisageables.

Restauration

Les  tudiants ont acc s aux restaurants universitaires sur l' le du Saulcy et   Bridoux.

Les restaurants universitaires proposent des menus complets   partir de 1  (boursiers) jusqu'  3,30  

(non boursiers). Le CROUS propose  galement

diff rents lieux d'approvisionnement alimentaire

au Saulcy, dans lesquels il est possible de b n ficier

de places assises. Par ailleurs, l' cole  tant situ e

au c ur de la ville, de nombreux lieux de restauration

sont   proximit .

📄 crous-lorraine.fr/restauration/

Caf t ria de l' SAL : situ e au niveau -1 de l' cole, la caf t ria propose des distributeurs de boissons

et d'aliments, ainsi qu'un four   micro-ondes.

Chacun peut s'y restaurer (sous r serve des

conditions sanitaires) et   condition de ne pas

y laisser de d chets.

Possibilit s d'h bergement

Centre r gional des  uvres universitaires et scolaires (CROUS) :

 le du Saulcy, BP 60 587, 57 010 Metz CEDEX 01

03 83 91 88 00

✉ hebergement@crous-lorraine.fr

📄 crous-lorraine.fr/logements/

Service Logement MGEL

Liste des r sidences MGEL :

📄 mgellogement.fr/villes/metz

Office Public de l'Habitat (OPH) Metz M tropole :

10 Rue du Chanoine Collin, BP 20725-57012,

Metz CEDEX 1

03 87 75 03 40

📄 ophmetzmetropole.fr

Association Carrefour

3 rue des Trinitaires, 57 000 Metz

03 87 75 23 98

Espace Pil tre de Rozier

2 rue G. Ducrocq, 57 070 Metz

03 87 74 19 63

Foyer st Constance

16 rue Gabriel Piern , 57 000 Metz

03 87 63 32 03

Foyer Mozart

16 rue Mozart, 57 000 Metz

03 87 66 57 61

Plus d'informations

Guide pratique du logement  tudiant ADELE

📄 adele.org

Aide au logement, la CAF

📄 caf.fr

Dispositif Visale

(ex Cl , Caution Locative  tudiante du Crous) :

📄 visale.fr

Vivre ensemble et règles éthiques

Lutte contre les discriminations et le harcèlement au sein de l'ÉSAL

L'ÉSAL, membre de l'Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques (ANDÉA), adhère pleinement à la Charte contre les discriminations portée par l'association. La charte est disponible sur le site de l'ANDÉA. [➤ ande.fr/ressources/discriminations-et-harcèlement](http://ande.fr/ressources/discriminations-et-harcèlement)

Je peux agir !

J'avertis la direction de l'école et/ou les référents et/ou les élus étudiants contre les discriminations. Je m'informe sur mes droits et les organismes qui peuvent m'aider (ressources ci-après). La direction garantit la sécurité des agents et des étudiants. Sur la base de témoignages certifiés, elle conduit une enquête administrative menant si besoin à une procédure disciplinaire dans le cadre de la fonction publique territoriale.

Référente Égalité et inclusion

Une référente Égalité et inclusion a été formée au sein de l'école. Sa mission est de lutter contre les discriminations sexistes, racistes, transphobes et les violences sexuelles. Elle a vocation à dialoguer avec tous les niveaux hiérarchiques de la structure : étudiants, enseignants et personnels administratifs pour : informer, mener des actions de sensibilisation et alerter. La référente Égalité et inclusion mène ses missions en cohérence avec les services de ressources humaines, les services de médecine de prévention, les dispositifs de signalement des actes de violences, des discriminations, du harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes, qualité de vie au travail, santé et sécurité au travail.

Contact

Marion Sztor
✉ msztor@esalorraine.fr

Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes

L'établissement s'engage à :
Promouvoir une équitable représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision et consultatives avec l'appui du ministère de la Culture, systématiser la parité dans les instances de décision (CA), les instances consultatives (CHSCT, CT et autres commissions consultatives sur la pédagogie et la recherche), les jurys de recrutement des enseignants, d'admission et de diplômes.
Promouvoir l'égalité professionnelle des personnels et notamment à veiller au caractère non discriminant des procédures de recrutement et de la politique salariale de l'établissement; corriger les écarts de rémunération pour les agents à fonctions et ancienneté équivalentes sous contrat d'établissement ; veiller à assurer l'égal accès des femmes et des hommes aux possibilités de formation continue, d'évolution et de promotion au cours de leurs carrières ; favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale des personnels ; développer des statistiques sexuées sur l'emploi et les carrières au sein de l'établissement ; lutter contre les stéréotypes sexistes et les discriminations dans l'emploi (notamment en favorisant la participation des responsables de service et de la direction aux formations du ministère relative à la promotion de l'égalité femmes-hommes).
Promouvoir une culture de l'égalité dans l'enseignement, et notamment promouvoir une égale représentation des femmes et des hommes dans le corps professoral; veiller au caractère non discriminant et transparent des procédures d'admission ; veiller à ce que la culture de l'égalité soit intégrée dans toutes les formes d'enseignement : séminaires, cours magistraux et pratique en atelier ; promouvoir la représentation des femmes artistes, auteures, architectes et de leurs œuvres ainsi que des

femmes théoriciennes dans les contenus enseignés ; favoriser la recherche et les études intégrant la problématique du genre ; encourager la formation des enseignants en vue de prévenir la diffusion de stéréotypes sexistes dans l'enseignement ; soutenir les initiatives étudiantes visant à lutter contre le sexisme dans les cours et dans la vie étudiante ; adopter et faire respecter par l'ensemble de la communauté étudiante et enseignante, ainsi que par les personnels administratifs, une charte du savoir-vivre ensemble intégrant la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Accompagner la construction des parcours professionnels des étudiants, notamment dans le cadre des enseignements et de la mise en place d'un programme de rencontres professionnelles visant à informer et conseiller les étudiants sur la construction de leurs futurs parcours professionnels ; veiller à mettre en valeur des parcours féminins et à faire intervenir des réseaux de femmes artistes, auteures et architectes ; encourager la constitution de réseaux d'étudiants pour aider à consolider les parcours féminins ; développer les statistiques sexuées sur les parcours artistiques et professionnels des étudiants diplômés.

Prévenir et lutter contre les violences sexistes et le harcèlement sexuel et moral, notamment identifier une ou des personne(s) de référence chargée de coordonner l'action de l'établissement en matière d'égalité et de lutte contre les violences sexistes et le harcèlement sexuel et moral ; mettre en place des procédures claires et transparentes en vue de recueillir les plaintes des victimes et de sanctionner les auteurs de violences ou de harcèlement sexuel et moral ; informer les victimes de violences ou de harcèlement des recours possibles et des structures d'aide et d'écoute en place au sein de l'établissement et/ou à l'extérieur de celui-ci ; en collaboration avec les acteurs associatifs et ministériels compétents, sensibiliser l'ensemble du personnel et les étudiants aux attitudes

discriminantes, ainsi qu'à toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. Afin d'atteindre les objectifs énoncés dans cette charte, les textes régissant la vie au sein de l'établissement (règlement intérieur, règlement des études...) intègrent ces préoccupations et un plan d'action comportant des mesures concrètes sera défini en concertation avec les représentant.es des personnels et des étudiants. L'établissement s'engage par ailleurs à encourager, au sein des instances compétentes, un dialogue régulier sur toutes les dimensions de son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ressources et informations sur les discriminations et le harcèlement

Les mots de trop

Outil de lutte et de sensibilisation à destination de tous les étudiants créé par des étudiants d'école d'art. Vous y retrouverez : une collecte de témoignages, des affiches à imprimer (résultats des témoignages), un guide contenant différents outils de compréhension afin de mieux lutter contre les discriminations. [➤ lesmotsdetrop.fr](http://lesmotsdetrop.fr)

Ressources & contacts
Discrimination >>

Ressources & contacts
Harcèlement et
agression sexuelle >>

Ressources & contacts

Discrimination

📧 service-public.fr

Le Défenseur des droits

Ministère de la Justice

Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Ministère de la Culture, égalité entre les femmes et les hommes

(Re)connaître pour mieux agir – homophobie – lesbophobie – biphobie – transphobie

Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

SOS homophobie – Association nationale de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie

Centre LGBT Paris-Ile-de-France :
06 89 81 36 90

Réseau d'assistances aux victimes d'agression et de discrimination (RAVAD)

MRAP – Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Allo Discrim, dispositif d'alerte et de signalement ouvert aux 30 000 agents du ministère de la Culture pour, notamment, signaler tout acte de harcèlement sexuel :
08 00 10 27 46

Ressources & contacts

Harcèlement et agression sexuelle

Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche – vade-mecum à l'usage des établissements, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 2017

Stop harcèlement sexuel :
0 884 28 46 37

Viols-femmes-informations :
0 800 05 95 95

CLASCHES collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur :
07 81 73 81 65
✉ clasches@gmail.com

Violences femmes info :
3919, Numéro gratuit en France depuis un poste fixe, accessible du lundi au samedi de 8h à 22h

FNSF – Fédération Nationale Solidarité Femmes :
01 40 33 80 90
✉ fnsf@solidaritefemmes.asso.fr

Agissements sexistes et violences sexuelles : de quoi parle-t-on ?

Les violences sexistes et sexuelles listées ci-dessous sont interdites, notamment sur le lieu de travail ou d'études. L'employeur ou la direction de l'établissement doit prévenir ces violences, les faire cesser si elles ont lieu et sanctionner les auteurs.

Agissement sexiste

« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

Article L1142-2-1 du code du travail et article 6 bis de la loi Le Pors de 1983.

Exemples : « Encore une qui a ses règles... », « Elle n'a pas un physique à faire ce boulot », « Tiens, tu n'es pas en jupe aujourd'hui ? », « Non, mais toi tu es une femme, tu ne comprends rien », « Pour une nana c'est déjà super d'avoir eu ce poste », « Les femmes c'est la mort de la profession »

Outrage sexiste

« Constitue un outrage sexiste le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » Article 621-1 du code pénal.

Exhibition sexuelle

L'exhibition sexuelle désigne l'action qui consiste à dévoiler en public sa nudité, en montrant ses attributs sexuels ou en commettant un acte à caractère sexuel. L'exhibition sexuelle doit avoir eu lieu dans un endroit accessible au regard du public et la personne qui s'est exhibée sexuellement doit l'avoir fait volontairement et en toute conscience.

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ». Article 222-32 du Code pénal.

Harcèlement sexuel

« Aucun salarié ne doit subir des faits :

1— Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante
2— Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ».

Article L1153-1 du code du travail et article 6 ter de la loi Le Pors de 1983.

Exemples : « Tu as mal au dos car tu as fait trop de galipettes », « tu es bandante », « au concert, tu as montré tes seins ? », « Pour ton CDI, on peut s'arranger si tu es gentille »

Agression sexuelle

« Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. »

Article 222-22 du code pénal.

Exemples : main aux fesses, baiser forcé, mains sur les seins.

Viol

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » Article 222-23 du code pénal.
Exemples : rapport sexuel imposé, fellation forcée.

Règles de sécurité et mesures sanitaires

Le guide pratique « Règles de la sécurité des ateliers bois métal » et le registre de santé et de sécurité au travail sont deux outils accessibles à tous.

Depuis le 17 mars 2020, l'ÉSAL s'est adapté à l'évolution de la situation sanitaire suite à la présence du virus COVID 19. Sur les 3 sites de l'EPCC, diverses consignes et préconisations ont été mises en place. Un CHSCT « COVID-19 » a été organisé ; le risque COVID a été renseigné dans le DU (document unique) de chaque site ; le télétravail a été mis en place ; les consignes sanitaires ont été affichées et sont actualisées ; du gel hydro-alcoolique, gants et masques sont à disposition. Afin d'accueillir en toute sécurité le personnel et les étudiants, le nettoyage et la désinfection des bureaux, sanitaires, espaces communs sont régulièrement effectués. Le respect des gestes barrières et des mesures prises par l'ÉSAL sont de la responsabilité de tous.

Contact

Gaëtan Leclerc, conseiller de prévention
✉ gleclerc@esalorraine.fr

Fraude et tentative de fraude

Dans le cadre des épreuves d'admission en 1^{re} année et en cours de cursus, toute fraude ou tentative de fraude constatée par un surveillant lors des épreuves sera sanctionnée par l'exclusion du candidat et par l'interdiction de se représenter à un concours ou une commission de l'établissement pendant trois ans. Tout au long du cursus et dans le cadre des épreuves de diplômes, toute fraude ou tentative de fraude dûment constatée provoquera la convocation de l'étudiant devant le Conseil de discipline.

Assiduité

L'enseignement doit être suivi à temps complet. L'assiduité aux cours, ateliers, séminaires, workshops, jours d'échanges inter-sites et journées pédagogiques particulières auxquels l'étudiant est inscrit sont obligatoires. Les absences doivent être justifiées au secrétariat par attestation ou certificat. Les absences directement liées à la nature des études, notamment à des projets qui nécessitent des développements à l'extérieur de l'ÉSAL, doivent être convenues avec l'administration et les professeurs concernés. Les enseignants sont responsables du contrôle de l'assiduité au sein de chacun de leur enseignement. Ils réalisent un relevé systématique des absences. Toute absence prolongée d'un étudiant doit être signalée auprès de l'administration. Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur sont soumis à l'obligation d'assiduité aux cours, travaux pratiques ou dirigés, stages obligatoires et doivent obligatoirement présenter les évaluations semestrielles. Le non-respect de cette clause pourra entraîner la suspension de la bourse, voire l'obligation de remboursement de mensualités déjà perçues. Sur le plan pédagogique, aucune absence – même dûment justifiée – ne peut accorder une décharge de travail pour l'étudiant dans le cadre de ses évaluations semestrielles et de l'obtention de ses crédits ECTS.

Respect de la propriété intellectuelle et des mentions de l'ÉSAL

Tout au long de sa scolarité au sein de l'ÉSAL, l'étudiant est amené à participer à divers projets (expositions, performances, festivals, concerts, etc.), personnels ou collectifs. Si l'étudiant conçoit un projet d'arts plastiques, de danse ou de musique dans le cadre de sa formation à l'ÉSAL, il en est l'auteur.

Les droits de propriété intellectuelle de l'artiste-auteur sont inaliénables. Néanmoins, les créations des étudiants sont conçues dans le cadre de leurs études et en leur qualité d'étudiant. À ce titre, le contexte éducatif, l'accompagnement des enseignants et des techniciens, la mise à disposition des ateliers ont participé à l'émergence des projets, à leur développement et à leur réalisation. L'ÉSAL contribue donc à ces créations artistiques, en mettant à disposition le cadre qui leur permet d'être mises en œuvre et d'exister.

Ainsi, en aucun cas l'ÉSAL ne peut disparaître de la communication sur l'œuvre créée et produite dans le cadre du cursus scolaire au sein de l'établissement. De son côté et dans de nombreuses circonstances, l'ÉSAL communique à des tiers (entreprises, filiales, concours...) les créations de ses étudiants, en les citant, en leur nom et en sa qualité de collaborateur.

Par conséquent et afin de garantir le respect de la propriété artistique de l'étudiant et la reconnaissance du rôle de l'école, les deux parties s'engagent à communiquer leur collaboration. L'ÉSAL doit donc figurer sur la signature des projets, dans le cadre des mentions ci-dessous.

Mentions de l'ÉSAL

Les événements et projets pédagogiques de l'école, ainsi que les personnes y participant doivent être communiqués auprès de la chargée de communication, qui aura alors la possibilité de diffuser les informations via les outils de communication de l'établissement. Étant donné que l'école met à disposition des moyens humains et matériels pour la production des œuvres des étudiants, ces derniers doivent respecter les mentions de l'école à inscrire sur leurs productions. Sont concernées :
— les productions audiovisuelles
— les éditions imprimées à l'école ou en dehors de l'école et réalisées dans le cadre pédagogique

— Concernant les installations, les volumes, les travaux d'impressions (affiches, gravure, photographie, etc.) et toute autre production artistique ne permettant pas l'inscription des mentions, leur appartenance à l'école devra être clairement mentionnée dans toute légende accompagnant la diffusion de l'œuvre. Les mentions devront être respectées sur tout support de communication et de relations publiques et commerciales (internet, réseaux, supports numériques et papier, presse, édition ou autre) sans limitation de support, de territoire, ni de durée. Ainsi, toute diffusion, réédition ou reproduction des œuvres réalisées au sein de l'ÉSAL au sortir de l'école est également concernée.

Par ailleurs, le logo de l'école devra être positionné en qualité de contributeur et toute utilisation officielle du logo doit être systématiquement validée auprès de la chargée de communication de l'ÉSAL.

✉ communication@esalorraine.fr

La taille minimum du logo est de 15 mm.

Mentions à inscrire sur les productions

« École Supérieure d'Art de Lorraine, (facultatif : option, ville) année » + logo ÉSAL ;
ou
« Imprimé à l'École Supérieure d'Art de Lorraine (facultatif : option, ville), année » + logo ÉSAL ;
ou
« (facultatif : nom de l'œuvre), nom de ou des auteur(s) / École Supérieure d'Art de Lorraine, (facultatif : option, ville), année » + logo ÉSAL ;
ou
« Prénom, Nom, École Supérieure d'Art de Lorraine, (facultatif : option, ville), année » + logo ÉSAL

Exemples

Thaïs Gondouin / École Supérieure d'Art de Lorraine, option Communication, Metz, 2020
ou
École Supérieure d'Art de Lorraine, option Design d'expression, Épinal, 2020

Respect du droit d'auteur par les étudiants

Lors de la création d'une œuvre, les étudiants peuvent citer ou convoquer un artiste.

Deux types de droits sont susceptibles de porter sur les contenus préexistants : d'une part, les droits peuvent relever du Code de la propriété intellectuelle. Il s'agit notamment du droit d'auteur et du droit des artistes-interprètes. Ces droits relèvent de régimes relativement proches. Sauf mention contraire, les règles relatives au droit d'auteur seront applicables au droit des artistes-interprètes. D'autre part, ces droits peuvent relever du droit à l'image des personnes représentées dans l'œuvre que vous avez créée.

Ainsi, les étudiants doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et le droit à l'image qui sont susceptibles de porter sur le contenu intégré dans l'œuvre.

En application de l'article 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, il est rappelé que ni le droit de citation ni l'exception relative à l'enseignement et à la recherche ne sont applicables aux œuvres graphiques et plastiques.

Afin de respecter la législation française, l'étudiant qui souhaite intégrer des citations iconographiques dans un mémoire destiné à une diffusion au public, notamment via internet, devra :

- 1— soit reproduire des œuvres appartenant au domaine public (c'est-à-dire des œuvres dont les auteurs sont décédés depuis plus de 70 ans) et indiquer le nom de l'auteur ;
- 2— soit obtenir une autorisation de la part de l'auteur de l'œuvre reproduite, ou de ses ayants droit, ou de la société de gestion collective gérant les droits de l'artiste (ADAGP, SAIF, SCAM, etc.) et indiquer le nom de l'auteur ;
- 3— soit supprimer la reproduction de l'œuvre reproduite dans les exemplaires destinés à une diffusion au public, notamment via internet, si l'étudiant ne se trouve pas dans les deux situations ci-dessus (1 & 2).



Heidenkirche,
résidence de
création dans
le paysage
© François Génot
juin 2021

Direction de la publication
Nathalie Filser, directrice de l'ÉSAL

Coordination et conception de la publication
Juliette Férard

Contributions
Ève Demange, Marion Sztor, Pauline Speyer, Lysiane Bernier

Design Graphique
Isaline Rivery — Studio Aperçu

Graphique
Bernard Gissinger et Isaline Rivery

Caractères typographiques
Messine [atelier design graphique de l'ÉSAL Metz]
Plan Grotesque [Typotheque]

Le présent document a été écrit en partie avec Messine, caractère dessiné par les étudiants de l'atelier design graphique de l'École Supérieure d'Art de Lorraine, Metz.

Les questions de typographies et d'écriture étant inhérentes à l'identité de l'école, l'écriture inclusive est une question en cours de réflexion à l'ÉSAL. En attendant de trouver la forme la plus pertinente, ainsi que pour des raisons de lisibilité et d'accessibilité, nous avons fait le choix de ne pas l'utiliser dans cette publication.